

## **Élections professionnelles 2018 :** ***l'UNSA Fonction Publique toujours en progression !***

**L'UNSA conforte sa représentativité dans la fonction publique et ses trois versants. Elle est l'une des quatre organisations syndicales représentatives dans les trois versants (État, Territoriale, Hospitalière) et la seule organisation à progresser dans chacun d'eux.**

**L'UNSA franchit la barre des 11% de représentativité cumulée dans la fonction publique (11,2%).**

**L'UNSA progresse de plus d'un point dans la Fonction Publique de l'État et gagne un siège au conseil supérieur de la FPE (15,9% et 4 sièges au CSFPE).**

**L'UNSA gagne 0,1 point à 8,3% dans la Territoriale (2 sièges au CSFPT) et 0,6 point dans l'Hospitalière à 5,5% (1siège au CSFPH) renforçant ainsi sa représentativité dans les trois versants.**

Fort de cette progression, l'UNSA poursuivra son action au service de tous les agents publics.

L'UNSA Fonction Publique remercie à nouveau tous les électeurs et toutes les équipes militantes.

**Pour en savoir plus :**

**<https://www.unsa-fp.org/?Elections-professionnelles-2018-L-UNSA-Fonction-Publique-toujours-en>**

### ***CNEFOP : la dernière séance !***

**L'UNSA a participé au CNEFOP plénier le 11 décembre, une dernière séance durant laquelle 12 projets de décrets et 2 arrêtés ont été présentés.**

**Comme lors des réunions précédentes, l'UNSA a regretté à nouveau, avec d'autres participants, l'absence de cohérence dans le cadencement de l'examen des décrets et plusieurs oppositions se sont manifestées, en particulier sur des sujets liés à la gouvernance et à l'apprentissage.**

**A quelques jours de la clôture du processus de constitution des opérateurs de compétences (OPCO), la présentation tardive du projet de décret précisant la composition du dossier de demande d'agrément a donné le sentiment d'un décalage avec la réalité vécue sur le terrain, où les négociations dans et entre les branches battent leur plein depuis septembre. Un décret par ailleurs muet sur leur gouvernance et notamment sur la composition des conseils d'administration qui donne lieu dans certains secteurs, à d'âpres négociations entre les organisations syndicales.**

Sur le décret concernant les commissions professionnelles consultatives (CPC), chargées d'examiner les projets de création, de révision, ou de suppression de diplômes et titres professionnels, le caractère interministériel du dispositif est un point positif, mais à l'inverse l'éviction d'organisations syndicales comme l'UNSA, représentatives des personnels de ces entités (par exemple, l'Éducation nationale) est incompréhensible.

L'exclusion de ces acteurs chargés de mettre en œuvre les contenus de formation, et leur évaluation, va à l'encontre du souhait exprimé, de rapprocher le monde économique de celui de l'éducation et de la formation. Sur l'apprentissage, deux nouveaux décrets étaient à l'examen, l'un concernait l'aide unique employeurs, l'autre la prise en charge de la visite médicale d'information et de prévention.

Sur ce dernier point, l'UNSA a déploré, et même s'il s'agit à ce stade d'une simple expérimentation, que l'on puisse en cas de besoin (pénurie de médecins du travail à proximité) confier à la médecine de ville, cette prestation importante. En effet, c'est en premier lieu, la médecine du travail qui est compétente en la matière et l'on ne peut accepter d'entériner le manque de moyens dont elle dispose aujourd'hui.

De plus, au vu de la problématique des déserts médicaux, les futurs apprentis ne doivent pas être pénalisés selon leur territoire d'habitation.

Le CNEFOP a également validé (abstention de l'UNSA) les deux décrets ayant trait à l'orientation et la formation sur les métiers, avec d'une part, l'expérimentation de la mise à disposition sur demande de la région, d'agents de l'État volontaires pouvant exercer tout ou partie de leur mission au sein des CIO et d'autre part la possibilité offerte aux régions d'organiser des actions d'information dans tous les établissements scolaires (lycées et collèges - ce qui est nouveau, les collèges relevant des départements).

Sur ces nouvelles modalités, une vigilance particulière devra s'exercer sur la mise en place et le suivi de l'évaluation.

Enfin sur deux décrets dans le champ du handicap, l'UNSA a émis un avis favorable sur des dispositifs qui permettront le déploiement de nouvelles approches pour l'insertion professionnelle, avec notamment les modalités de mise en œuvre du Compte personnel de formation, en s'appuyant sur les acteurs pertinents que sont les Entreprises adaptées de travail temporaire et les établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Lors de la clôture de la séance, le Président du CNEFOP a annoncé que deux derniers décrets seraient instruits par voie électronique avant les fêtes de fin d'année. Dès le 1<sup>er</sup> janvier, France Compétences prendra la suite du CNEFOP avec une imposante feuille de route et un agenda resserré, au regard des défis qui attendent un secteur en pleine effervescence depuis plusieurs mois.

**Luc Bérille a adressé le 7 décembre dernier un courrier à Madame Pénicaud, Ministre du travail, pour lui rappeler que l'UNSA, acteur incontournable de la Formation tout au long de la vie depuis 2004, revendique sa place dans les différentes instances Emploi-Formation professionnelle.**

### ***L'UNSA Fonction Publique écrit au Président de la République***

**L'UNSA Fonction Publique a pris la décision d'écrire au Président de la République. Les agents publics ne doivent pas être les oubliés du quinquennat en matière de pouvoir d'achat !**

**L'UNSA Fonction Publique invite également les agents publics à lui envoyer un message.**

**Pour lire le courrier au Président de la République :**

**<https://www.unsa-fp.org/?L-UNSA-Fonction-Publique-ecrit-au-President-de-la-Republique>**

### ***Mouvement « Gilets jaunes » : l'UNSA a été reçue au ministère du travail***

**La ministre du Travail, accompagnée de 5 ministres ou secrétaires d'Etat a réuni les partenaires sociaux le 7 décembre afin d'échanger sur leurs propositions d'amélioration de la vie quotidienne des salariés.**

**L'UNSA a d'abord rappelé les alertes qu'elle avait lancées sur l'ampleur de la fracture sociale, dès le début du quinquennat, et sa demande dès juillet d'inscrire la négociation de la transition écologique à l'agenda social. Elle a ensuite réaffirmé que la question sociale doit être au cœur car elle est une condition de la justice sans laquelle rien ne peut avancer mais aussi parce qu'elle est une condition de l'acceptation sociale sans laquelle rien ne se fera.**

L'UNSA, dans ce cadre, a demandé des mesures sociales immédiates nouvelles touchant le pouvoir d'achat mais également des mesures à moyen terme qui nécessitent de larges concertations ouvertes, nationalement et localement.

Pour l'UNSA, il faudra donc traiter des questions de mobilité, des réseaux de transport collectif et de co-voiturage, du logement, du niveau des loyers, des économies d'énergie et des questions de financement de ces dispositifs. Outre les dispositifs fiscaux, il faudra examiner toutes les autres aides possibles, pour les particuliers comme pour les collectivités... Enfin, dernier thème : la fiscalité qui doit être abordée dans la recherche d'un renforcement de son caractère progressif et redistributif, et dans le fléchage clairement écologique des moyens qu'elle pourrait permettre.

## ***L'UNSA rencontre France Stratégie***

**L'UNSA a été reçue le 11 décembre par Gilles de Margerie, Commissaire général de France Stratégie. Il s'agissait d'échanger sur le programme de recherche 2019.**

**Laurent Escure, qui représentait Luc Bérille, a insisté pour que les thématiques concernant la transition écologique soient croisées avec la révolution technologique et les fractures territoriales.**

Lors cette rencontre, l'UNSA a pointé le besoin de discussions avec les partenaires sociaux sur les évolutions concernant les métiers et la formation professionnelle en insistant sur les populations les plus éloignées de l'emploi.

## ***Le Conseil économique, social et environnemental lance une consultation à propos de la question des « gilets jaunes »***

### **Avec ou sans gilet jaune, citoyennes, citoyens, exprimez-vous**

Pour participer à la consultation, tapez :

[participez.lecese.fr](http://participez.lecese.fr)

## ***Évolutions des organisations de l'UNSA***

**Le Bureau national de l'UNSA a voté ces évolutions le 13 décembre**

- **Pôle 2 : Banques Assurances**

Le syndicat UNSA SUBAF (OSA 611) nous informe de sa dissolution, ses adhérents intègrent l'UNSA Banques Assurances (OSA 731).

- **Pôle 3 : Commerces et Services**

Le syndicat UNSA Immobilier (OSA 627) intègre la fédération UNSA Commerces et Services (OSA N° 725)

- **Pôle 5 : Industrie**

Le syndicat UNSA Saretec (OSA 188) intègre la fédération UNSA Industrie et Construction (OSA N° 150)